



# Le comité des partenaires Mobilité

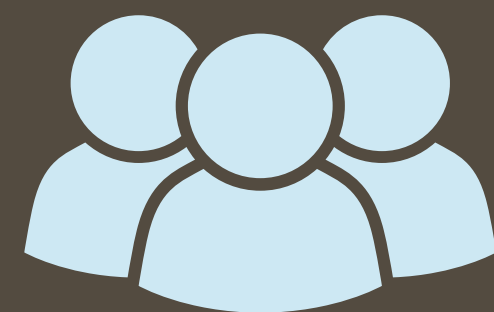
## C'EST QUOI?

### Rôle

Le Comité des Partenaires a un rôle consultatif. Il s'agit d'une instance de dialogue entre la Communauté de communes, les usagers et les employeurs du territoire sur tout ce qui concernera la mobilité (services de transport, tarifs, taxes, etc.)



### Membres



- Un collège d'élus
- Un collège représentant les employeurs du territoire
- Un collège représentant les habitants et les usagers
- Un collège représentant les acteurs du tourisme
- Un collège des institutionnels (région, SNCF, département etc.)

En tout ce sont 26 organismes qui ont été invités à prendre part à ce comité.

### Et moi dans tout ça ?

Je suis invité à prendre part à ce groupe de travail à titre bénévole et jusqu'en juin 2026. Je peux me désister à tout moment en informant la Communauté de communes.



### Combien de temps cela va me prendre ?

- Il est prévu une rencontre par an minimum, mais cela pourra aller jusqu'à 3.
- La communauté de commune prendra contact avec vous avant la première réunion pour mieux comprendre vos contraintes et adapter le format et les horaires des rencontres
- Il n'est pas obligatoire de participer à une réunion
- Quelques échanges d'informations pourront avoir lieu entre les réunions en fonction des besoins (mails, téléphone etc.) nous tâcherons de trouver le meilleur format en fonction des contraintes de chacun.



### Quelles sont les "règles du jeu ?"

Le règlement sera discuté et adopté lors de la première réunion du comité.

### La mobilité j'y connais rien !

Peu importe les connaissances que vous avez en la matière, c'est votre ressenti et vos expériences du quotidien qui seront écoutées.



Pour toute question **n'hésitez pas à nous contacter** :  
07.63.88.10.45 [ecotransition@ccserreponcon.com](mailto:ecotransition@ccserreponcon.com)